

## Tournoi amical de pétanque – Gazeran 2025 - Règlement

Article 1 - Les matchs se jouent en doublette, c'est-à-dire par équipe de 2 (possibilité de créer une doublette sur place si besoin).

Article 2 - Chaque joueur ne peut jouer qu'au sein d'une seule équipe.

Article 3 - Chaque joueur dispose de ses 3 boules (l'organisateur ne prêtera pas de boules).

Article 4 - L'organisation sportive est établie en fonction du nombre de participants, par tirage au sort.

Article 5 - L'équipe qui lance le cochonnet choisit le point de départ en traçant sur le sol un demi-cercle que personne ne pourra dépasser.

Article 6 - Le cochonnet doit se trouver entre 6 mètres minimum et 10 mètres maximum, et au minimum à 50 cm des bords du terrain.

Article 7 - Tant que le point est à une équipe, c'est l'autre équipe qui joue tant qu'elle n'a pas repris le point.

Article 8 - Si le cochonnet touche le bord du terrain ou sort des limites, la manche en cours est à rejouer.

Article 9 - Si une ou plusieurs boules touchent le bord du terrain ou sort des limites, elles sont annulées et doivent être retirées du terrain.

Article 10 - L'équipe qui marque le point est celle qui à la boule la plus proche du cochonnet. Si deux boules les plus proches appartiennent à la même équipe, celle-ci se verra attribuer deux points. Et ainsi de suite avec trois boules, quatre, cinq, six.

Article 11 - Les parties seront jouées au temps, en fonction du nombre de doublettes. A la fin de ce temps, l'équipe totalisant le plus de points gagne le match.

Article 12 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les 2 équipes se départagent de la manière suivante :

- 1) Déposer le cochonnet à 8 mètres de distance
- 2) Un joueur de chaque équipe se place côté à côté et lance simultanément une boule, la plus proche du cochonnet détermine l'équipe gagnante.

Article 13 - Les gagnants et les perdants continueront le tournoi en fonction de la formule sportive déterminée pour le tournoi.

Article 14 - Les équipes devront s'auto-arbitrer. En cas de litige, un juge arbitre viendra les départager.

Article 15 - Les organisateurs du tournoi déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Article 16 - Les responsables des équipes participent à la bonne marche du tournoi en faisant respecter ces règles par leurs joueurs.

Article 17 - En cas d'annulation, merci d'envoyer un message au 06.58.11.71.84 ou un mail à cfg78125@gmail.com en précisant le nom de la doublette.

Nous vous souhaitons un bon tournoi sous le signe du fair play !

Le Comité des Fêtes de Gazeran

